

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 74

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques,
M. Poignant et M. Philippe Armand Martin

ARTICLE 7

À l'alinéa 10, après le mot :

« architecturale »,

insérer le mot :

« , paysagère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement introduit expressément dans les programmes de rénovation du patrimoine existant un volet paysager.